



Déclaration Liminaire de la CAPL n°1
sélection par liste d'aptitude au grade d'inspecteur

Madame la Présidente,

RECONNAISSANCE

reconnaître un fait comme vrai ou réel, reconnaître quelque chose comme légitime, sentiment qui incite à se sentir redevable envers la personne de qui ont a reçu un bienfait.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 n'est ni un oiseau de mauvaise augure et n'est pas tombé dans une marmite de « sinistrose » à sa naissance. Mais le constat actuel, tiré de nos rencontres et de nos échanges avec les collègues de la DDFiP du Pas-de-Calais est clair : il y a une dégradation générale et grave des conditions de travail :

- x rythme éffrénée des réformes (structurelles et législatives),
- x charge de travail excessive,
- x stress au travail,
- x évolution trop rapide et à contre sens de notre administration,
- x reconnaissance insuffisante du travail,
- x perspective de carrière insuffisante !

Un juste rappel du baromètre social catastrophique de notre département, auquel ont répondu massivement agents et encadrants...

Une demande récurrente également, avoir plus de collègues autour de soi pour reconstruire un collectif au sein des services.

Il ne s'agit donc pas d'une effrayante légende inventée pour apeurer plus encore les collègues, mais simplement de la réalité vécue par nos collègues, vos collaborateurs !

Les agents de la DDFiP du Pas-de-Calais tiennent à leurs missions, toutes leurs missions et s'évertuent à les effectuer du mieux possible et autant que faire ce peut dans les règles de l'art.

C'est à ce juste titre qu'ils n'attendent qu'une chose, de la RECONNAISSANCE !

Prise dans une machine sourde à la douleur des agents, notre administration est à ce jour dans l'incapacité de leur tendre une main secourable au quotidien. La DGFIP est responsable de ses agents dans l'exercice de leurs missions mais aussi des conséquences de l'exercice de ces missions.

Cette reconnaissance, les agents de la DGFIP la méritent pour faire face au rejet que leur renvoie la politique actuelle en les considérant comme des couteux fainéants :

- x gel du point d'indice,
- x retablisement de la journée de carence,
- x compensation incomplète de la hausse de la CSG.

Les agents de la DGFIP subissent une deuxième fois ce rejet, le sentiment d'être abandonné par leur propre administration :

- x les suppressions qui continuent et vont s'amplifier,
- x les restructurations qui seront ainsi induites,
- x l'égalité d'accès et de traitement de nos usagers qui sera dégradée !

Cette reconnaissance, les agents de notre administration l'attendent...Et ils l'attendent toujours !

Un espoir, une lueur, une perspective ? Rien, un ciel bouché du haut jusqu'en bas !

Les taux de promotions intracatégorielles (AA1, AAP2, AAP1) (C2, C2, CP) inconnu à ce jour, des cap nationales qui se tiendront uniquement l'année prochaine !

La menace sur les concours, c'est fait, le couperet est tombé !

Les chances de gagner au concours sont réduites de moitié :

- ✗ 17 et 18 septembre 2018 les épreuves écrites des concours externes et internes d'inspecteur des Finances publiques,
- ✗ 8 octobre les premières épreuves écrites des concours externes et internes de contrôleur des Finances publiques,
- ✗ 20 et 21 mai 2019 les épreuves écrites du concours de Technicien géomètre.

Une fois de plus, les craintes de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** exprimées lors du CTL du 7 novembre 2017 se sont malheureusement réalisées !

Madame la Présidente,
Allumez cette chandelle pour redonnez de l'espoir à nos collègues.

Madame la Présidente,
Concernant cette CAP, au niveau interrégional, les potentialités ne sont que de 8, et donc réduites à un 2 pour notre seule DDFiP.

SOLIDAIRES Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel et ce le plus souvent pour des raisons personnelles les ayant contraints à ne pouvoir les passer.

Pour **SOLIDAIRES Finances Publiques**, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

Pour **SOLIDAIRES Finances Publiques**, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Les élus de **SOLIDAIRES Finances Publiques** attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement, le plus large possible, de la liste des excellents, que vous nous avez communiquée en consultation. Enfin, nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Agent de la DDFiP, en tant que citoyen, c'est à vous de choisir la voie de notre administration !

En fin de déclaration, **SOLIDAIRES Finances Publiques**, syndicat professionnel à la DGFIP, prend ses responsabilités et appelle à la **GREVE** au sein de notre administration

le jeudi 23 novembre 2017

et appelle à un rassemblement devant BERCY, ce jour là, date du Comité Technique de Réseau pour la déclinaison nationale du dossier « **SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2018** ».

Vos élus **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Wilfried GLAVIEUX, Laurence MOUTIN-LUYAT

Nicolas LEGRAND expert

